

9 - LA BASSE VALLÉE DE L'ARGENS



L'Argens, à la couleur argentée des flots,
le plus grand fleuve du Var,
rejoint la mer dans une plaine élargie,
occupée depuis avant l'Antiquité,
marquée par l'activité militaire.

Communes : Roquebrune-sur-Argens*, Puget-sur-Argens*, Saint-Raphaël*, Fréjus*. (*partiel)

Intercommunalités : non

Données générales

Altitude maximale : 93 m (piémont des Maures).

Altitude minimale : 0 (niveau de la mer)

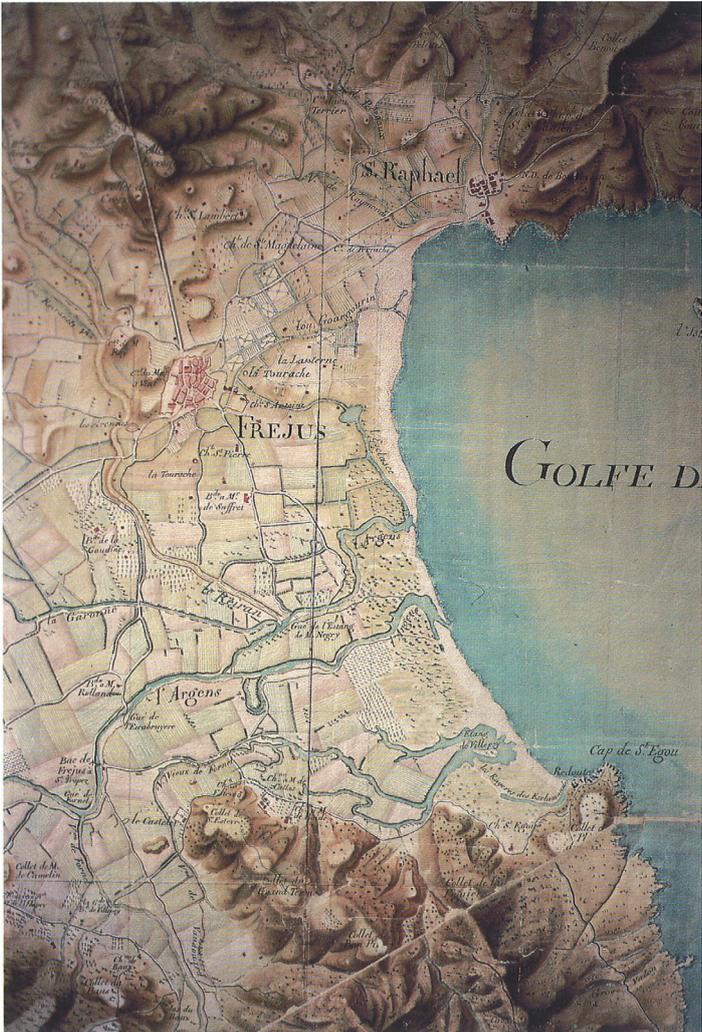
Population : 64 500 habitants environ (INSEE99)

Densité moyenne : 890 hab/km² environ

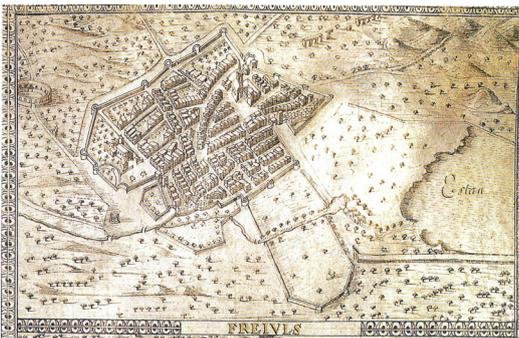
Surface (environ) : 70 km²

Linéaire côtier : 9 km environ

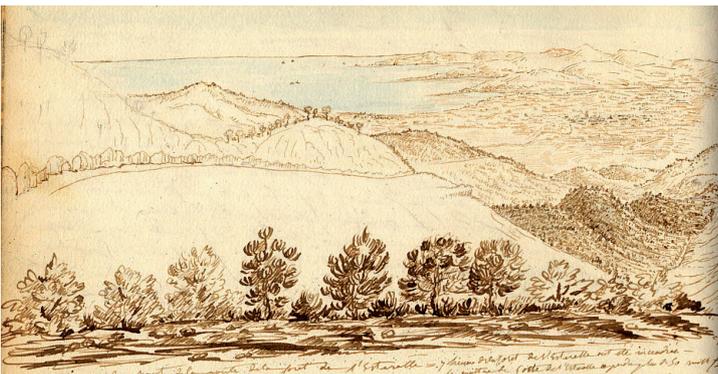
PRÉSENTATION



d.r.



d.r.



d.r.

AMBIANCE ET PREMIÈRES IMPRESSIONS

Un grand espace plat et ouvert, rare sur le département.

En horizon, le rocher de Roquebrune en point d'appel et silhouette remarquable.

Les vestiges romains relient à l'Histoire, alors qu'à présent, les activités touristiques concurrencent l'agriculture dans la plaine.

Sur le littoral, surpeuplé l'été, les Etangs de Villepey offrent une respiration.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES LIMITES PAYSAGÈRES

La basse vallée se termine à l'Ouest par un littoral sableux, en partie artificialisé (Port-Fréjus). La N98 vient couper les étangs de Villepey du littoral.

L'entité s'accroche au Sud au débouché des étangs, au début de la côte rocheuse et du petit port de Saint-Aygulf, et s'étire ensuite vers l'Ouest en suivant la première ligne des contreforts des Maures, que borde la RN7. Une indentation dans cette ligne, qui domine la plaine de 100 m environ, le débouché du Fournel, auquel est raccordée une urbanisation nouvelle (Les Baux, les Deux Collines et La Bergerie).

L'entité se termine à l'Ouest au pied du rocher de Roquebrune.

Au Nord, la limite est d'abord marquée par la D7, l'A8, et la voie de chemin de fer, pour suivre ensuite l'Autoroute et continuer sur les bas des versants, urbanisés, du massif de Bagnols et de l'Estérel, des quartiers hauts de Fréjus et Saint-Raphaël.

DÉTERMINANTS GÉOGRAPHIQUES



RELIEF

La plaine est une zone basse et plate. Un long littoral sableux marque le débouché de l'Argens à la mer.

Les premiers reliefs en rive droite s'élèvent rapidement à plus de 100 mètres, en terminaison du massif des Maures.

Le seul relief de la plaine est occupé par le centre ancien de Fréjus (36 mètres).

La ligne de mer avait reculé depuis l'Antiquité (ensablement du port antique) et les terrains ont été comblés.



HYDROGRAPHIE

La plaine est surtout traversée par le fleuve Argens, qui est rejoint près de son embouchure par le Reyran, en rive gauche. Le Reyran cerne le vieux Fréjus au Nord et traverse aujourd'hui l'agglomération. À proximité de l'estuaire, les méandres ont été rectifiés et les cours canalisés, les berges en partie bétonnées.

Ses autres affluents sont en rive droite de courts torrents issus des derniers contreforts des Maures, ainsi que des rivières aux bassins versants plus conséquents : la Mauvette reliée au Vallon des Enfers, la Vermède et le Founel.

Les étangs de Villepey, vestiges des marais de l'embouchure, sont une des principales zones humides du littoral varois.



GÉOLOGIE - GÉOMORPHOLOGIE

Cette basse vallée est constituée de dépôts alluviaux du Quaternaire.

Le grès rouge de l'Estérel est utilisé dans la construction.



ORGANISATION DU TERRITOIRE



ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Cette zone alluviale présente un grand intérêt de par la présence d'une zone humide, liée aux cours d'eau et à la végétation qui couvre leurs berges et aux Etangs de Villepey. Ceux-ci, propriété de près de 250 ha du Conservatoire du Littoral, sont situés sur la seule véritable ouverture fluviale de la côte varoise et présentent une grande richesse ornithologique et entomologique.

Un domaine du Conseil général reflète cette protection sur 3 ha à Saint-Aygulf.

AGRICULTURE ET FORÊT

L'agriculture était auparavant dominée par la production de vin (pour l'exportation) et de blé.

Depuis 20 ans, la surface agricole utile a fortement diminué (de moitié environ) ainsi que le nombre d'exploitations (surtout les plus petites). Elle représente désormais environ 5% du territoire. Toutes les cultures ont plus ou moins diminué, sauf celle de la vigne AOC qui se maintient par endroits (Roquebrune), ainsi que les surfaces céréalières et fourragères au niveau de Puget et le maraîchage à Fréjus.

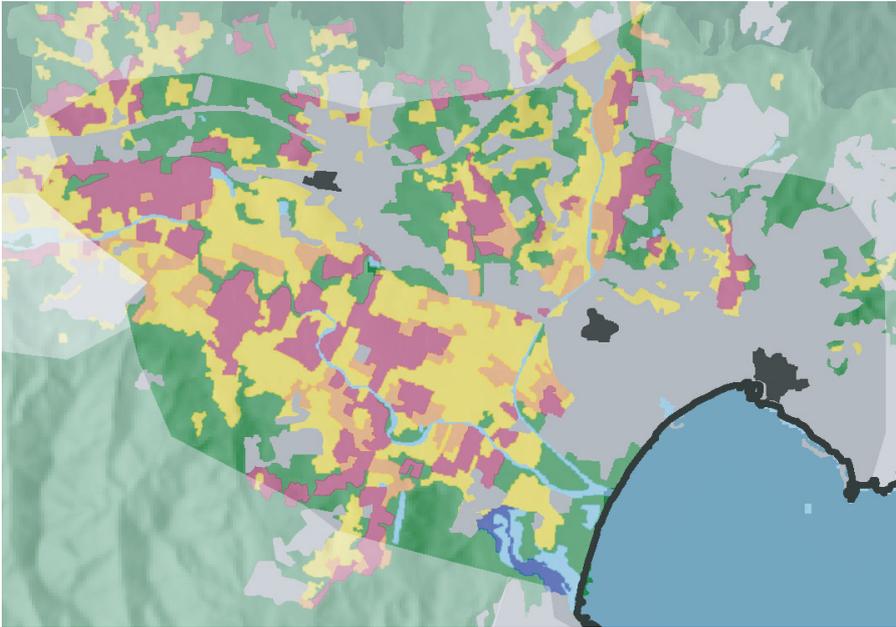
Les grandes parcelles de vergers sont protégées par des haies de peupliers.

La basse vallée est parcourue de cours d'eau, bordés de végétation rivulaire, qui la drainent.

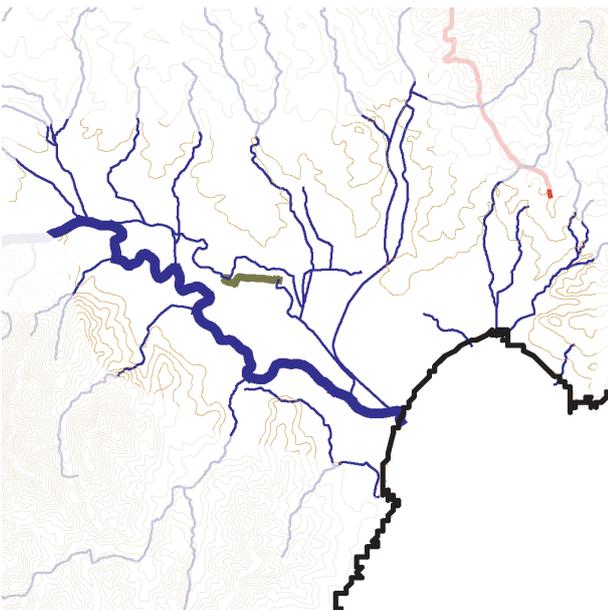
Les reliefs encadrant l'entité sont couverts de pins, de chênes verts et de chênes lièges.



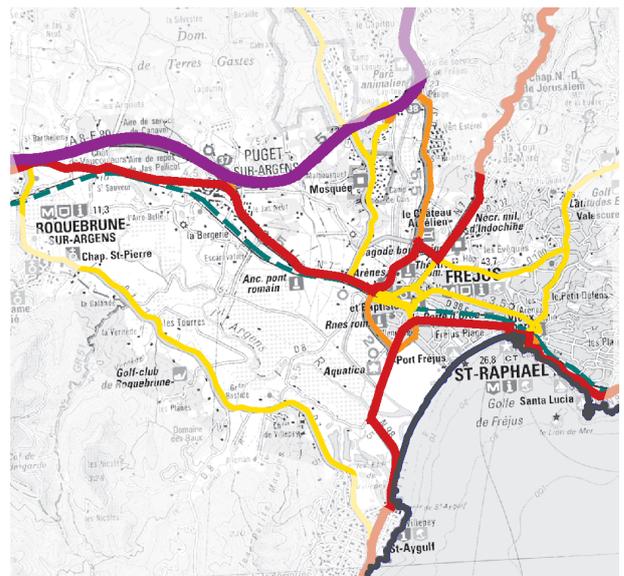
Occupation du sol



Courbes de niveau, réseau hydrographique



Réseau viaire



ORGANISATION DU TERRITOIRE



FORMES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT ET RÉSEAU VIAIRE

Le bâti initial est réparti en bordure extérieure des zones basses (Roquebrune, Puget-sur-Argens, Fréjus), sur de petites éminences (origine même du nom «puget»). Le bâti groupé forme une silhouette dominée par le clocher.

Les routes, également, évitent la zone centrale. La N7, élargie en 4 voies entre Puget et Fréjus, borde la zone au Nord, doublée par l'autoroute A8 ; la voie de chemin de fer qui la longe au Sud jusqu'à Fréjus limite l'urbanisation. Au Sud, la D7 relie Roquebrune au hameau de Saint-Aygulf au pied des premiers versants des Maures.

L'Argens a longtemps été une frontière infranchissable, coupant Fréjus de Saint-Tropez par le littoral, faute d'un pont qui le traversait.

Un sentier de douaniers commence à Saint-Aygulf vers la corniche. Le GR 51 passe à Roquebrune et le GR45 part de Saint-Raphaël vers l'Estérel.

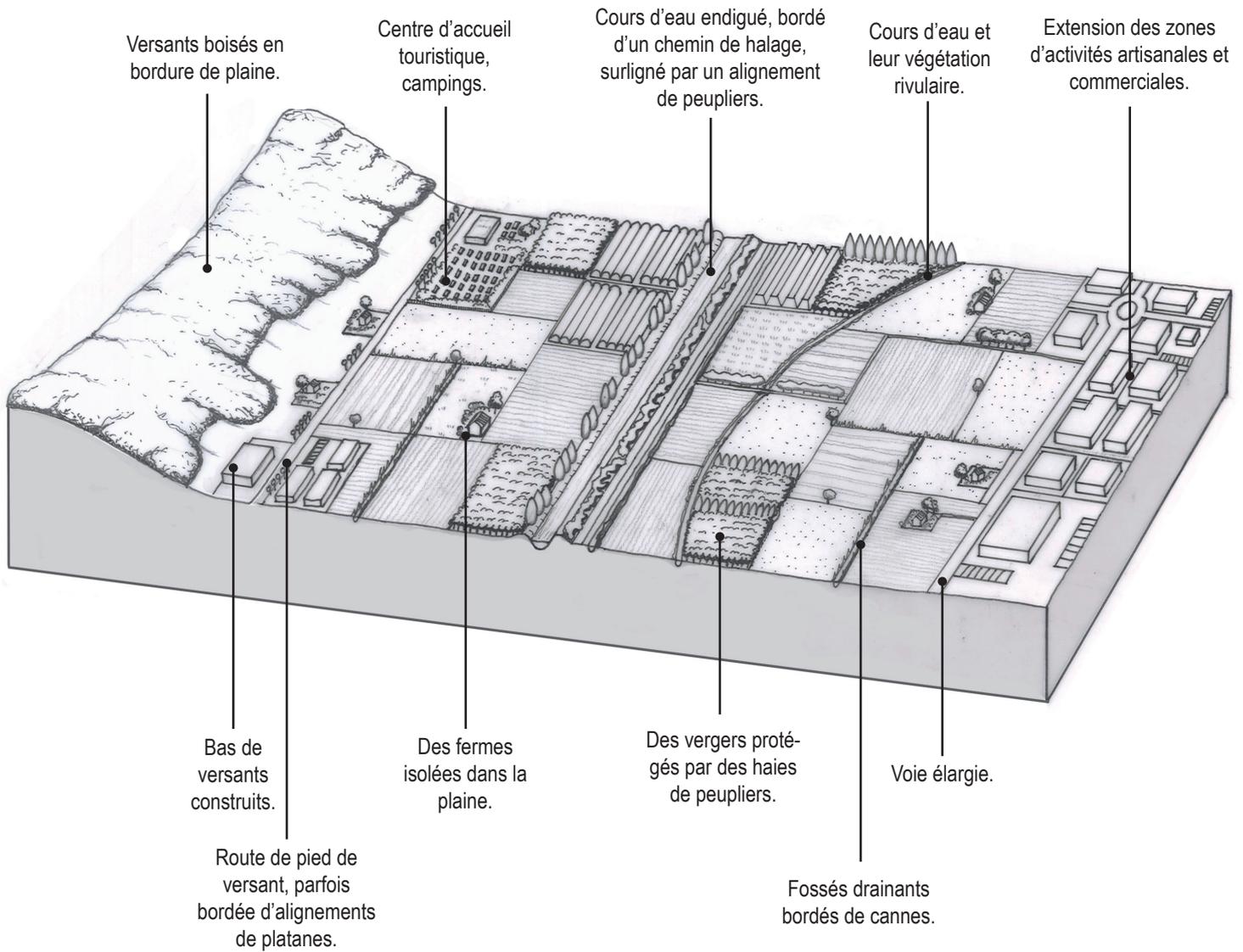
Forum Julii, situé sur la voie Aurélienne, a d'abord été mentionnée par Cicéron au 1er siècle av. J-C. Elle a constitué une grande cité romaine, comptant jusqu'à 6 000 habitants enclos dans de vastes remparts.

Fréjus s'est ensuite développée en concurrence avec Saint-Raphaël, ville balnéaire dès le XIXe siècle. Les villas se sont multipliées sur les hauteurs.

De nouveaux quartiers se sont ouverts vers la mer et sur le littoral, sur les remblais de l'ancien port, comme Port-Fréjus (30 ha de ZAC et 7,2 ha de bassin).

Les nouvelles zones d'activités, artisanales et touristiques, s'étalent le long des routes, stimulées par la proximité de l'échangeur autoroutier.

STRUCTURES PAYSAGÈRES



PRINCIPALES STRUCTURES PAYSAGÈRES



PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET SITES REMARQUABLES



d.r.

SITES CLASSÉS :

- Massif de l'Estérel (partie orientale).

SITES INSCRITS :

- Colline du Pauvadour (Fréjus).
- Partie située aux abords immédiats des arènes (Fréjus).

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER : Fréjus.

MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS :

Fréjus :

Divers vestiges bâtis antiques (romains surtout : mosaïque, thermes, Porte, Lanterne d'Auguste), Amphithéâtre, Reste du quai et môle de l'ancien port Romain, Reste du théâtre Romain, Restes de l'ancien aqueduc romain (jusqu'à sa prise amont sur le Reyran), Muraille romaine, Pont des Esclapes, Citadelle et ouvrage de la butte St-Antoine et de la plate-forme, Restes des remparts, Cathédrale et Baptistère, Parties anciennes de l'ancien Evêché (Hôtel de ville), Cloître avec ses dépendances.

Autres :

Tour attenante à l'ancienne Eglise (Saint-Raphaël), Ancienne Eglise des Templiers (Saint-Raphaël), Dolmen de la Gaillarde-sur-Mer (Roquebrune-sur-Argens).

PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

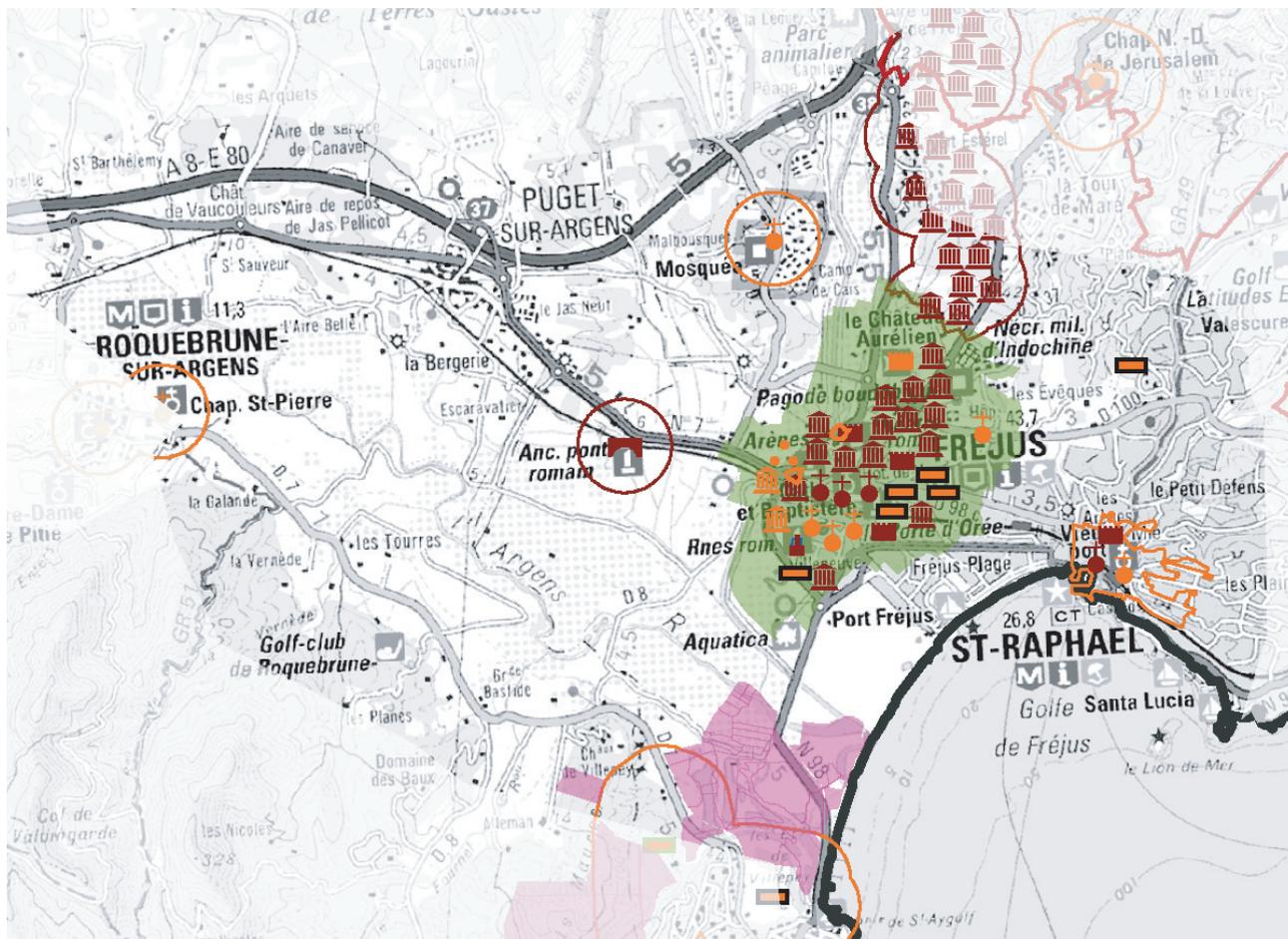
Etangs de Villepey (258 ha), Les Petites Maures (364 ha).

AUTRES SITES REMARQUABLES :

- Menhir gravé de Veyssières et Musée Archéologique de Saint-Raphaël.
- Parc de la Villa Aurélienne, bâtie vers 1880 et propriété municipale : 30 hectares de parc planté d'eucalyptus, pins parasols, cyprès, chênes.
- Villa Marie, accueillant musée et bibliothèque, dont le parc public comprend aussi un jardin d'acclimatation et des collections botaniques.
- Le siège de l'Association des Jardins Méditerranéens et le Jardin en terrasses de la Pomme d'Arbre.



Protections réglementaires



TENDANCES D'ÉVOLUTION ET ENJEUX



> L'érosion de la plage

qui, au droit de Saint-Aygulf, doit être compensée par des apports de sable (par un sabloduc). Des jetées de rochers brise-lames ont été ajoutées.

> L'extension du bâti sous Fréjus, la pression urbaine sur le littoral. Pression touristique et immobilière.

> La maîtrise de l'eau et la protection des zones humides du littoral.



> Les risques de cabanisation, de sédentarisation de l'habitat léger de loisir et de remblaiement.



